

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 20 janvier 2020, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)  
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)  
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Est absent : Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière  
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière  
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général

**Ouverture de la séance**

À 19 h 30, madame la mairesse Sylvie Beaugard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**026-01-2020**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié :

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2020
- 3.1 Autorisation de dépense – Spectacle-bénéfice de la Fondation Alzheimer Granby et région
- 3.2 Autorisation de dépense - Souper-bénéfice de la Fondation Jeunesse Brome-Missisquoi
- 4.2.1 Recommandation à la Commission municipale du Québec – Demande d'exemption de taxes – Horizon pour Elle Inc.
- 4.2.2 Aide financière – Corporation d'initiative industrielle de Cowansville
- 4.2.3 Adoption budget supplémentaire 2019 - Office d'habitation Brome-Missisquoi (OHBM)
- 5.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 1884 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 400 000 \$
- 5.2 Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement numéro 1841-19-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis

- 5.3 Avis de motion - Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que l'usage de réparation de véhicules récréatifs soit autorisé partiellement dans la zone RUR-2
- 5.4 Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que l'usage de réparation de véhicules récréatifs soit autorisé partiellement dans la zone RUR-2
- 5.5 Adoption – Règlement numéro 1841-18-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre que la hauteur maximale de bâtiment en étages soit de quatre (4) dans la zone RC-20
- 6.1 Approbation des comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme
- 6.2 Assignation d'un substitut comme membre du comité de démolition d'immeubles
- 8.1 Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires révisée
- 8.2 Soutien logistique pour les événements - Vélo Québec, Défi des cantons et la Petite aventure Desjardins
- 8.3 Autorisation de signature et contribution financière - Organisme Musée Bruck
- 8.4 Autorisation de signature et contribution financière - Sur la scène Davignon
- 8.5 Contribution financière – Fonds en médiation culturelle de la Ville de Cowansville
- 8.6 Contribution financière - Recueil de textes narratifs de l'école Massey-Vanier
- 8.7 Événements 2020 – Dérogation pour le Club des 3 et 4 roues de l'Estrie
- 11.1 Réforme de la fiscalité agricole - Projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

**Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Aucun citoyen ne questionne les membres du conseil.**

**027-01-2020 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2020**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

**028-01-2020 Autorisation de dépense – Spectacle-bénéfice de la Fondation Alzheimer Granby et région**

Considérant la demande d'aide financière présentée par la Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc.;

Considérant que la Fondation Alzheimer Granby et Région a pour but d'alléger les conséquences personnelles et sociales de la personne atteinte d'Alzheimer et de son entourage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 180 \$ pour l'achat de deux (2) billets en vue de la participation de membre du conseil municipal pour la 16<sup>e</sup> édition du spectacle-bénéfice annuel de la Fondation Alzheimer Granby et Région qui se déroulera au Théâtre Palace de Granby le 4 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

**029-01-2020**

Autorisation de dépense - Souper-bénéfice de la Fondation Jeunesse Brome-Missisquoi

Considérant que la Fondation Jeunesse Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que la Fondation Jeunesse Brome-Missisquoi possède et entretient trois maisons pour adolescents en difficulté à Cowansville;

Considérant la demande d'aide financière présentée par la Fondation Jeunesse Brome-Missisquoi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 250 \$ pour l'achat de deux (2) billets en vue de la participation de membres du conseil municipal au souper-bénéfice qui aura lieu le 13 février 2020 à l'Auberge et Spa West Brome.

Adoptée à l'unanimité

**030-01-2020**

**Recommandation à la Commission municipale du Québec – Demande d'exemption de taxes – Horizon pour Elle Inc.**

Considérant que le 18 décembre 2019 l'organisme Horizon pour Elle Inc. a adressé une demande relative à une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes à la Commission municipale du Québec pour l'immeuble situé sur la rue Bernard;

Considérant que la Ville de Cowansville doit être consultée dans ce processus ;

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance de cette demande et est en accord avec cette demande;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De recommander à la Commission municipale du Québec d'accorder une exemption de toute taxe foncière à l'organisme Horizon pour Elle Inc. Advenant le cas où une audience est prévue par la Commission municipale, la Ville ne souhaite pas être présente à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

**031-01-2020**      **Aide financière – Corporation d’initiative industrielle de Cowansville**

Considérant qu’en vertu de l’article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ, c. C- 47.1), une municipalité a compétence en matière de développement économique local;

Considérant la création de l’organisme Corporation d’initiative industrielle de Cowansville, organisme à but non lucratif dont le principal objet est de promouvoir le développement commercial et industriel de la Ville de Cowansville, de gérer les actifs acquis à titre d’outils de développement économique, en partenariat avec les intervenants publics et privés du milieu cowansvillois;

Considérant qu’une municipalité peut, à l’égard des matières prévues à l’article 4 de la Loi, dont le développement économique local, accorder toute aide qu’elle juge appropriée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D’accorder à la Corporation d’initiative industrielle de Cowansville une aide financière de 60 000 \$ pour lui permettre d’exercer ses activités sur le territoire de la Ville de Cowansville et plus particulièrement à titre de gestionnaire d’un incubateur industriel localisé au 800 rue du Sud.

De verser une aide financière supplémentaire pour l’année 2020, en cours d’année, selon les besoins réels de l’organisme suivant une nouvelle demande et un dépôt de prévisions budgétaires.

Adoptée à l’unanimité

**032-01-2020**      **Adoption budget supplémentaire 2019 - Office d’habitation Brome-Missisquoi (OHBM)**

Considérant le rapport d’approbation de la Société d’habitation du Québec (SHQ) du 9 décembre 2019 concernant des modifications aux avances temporaires du RAM et des ajustements au budget de fonctionnement;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D’approuver le budget révisé de l’Office d’habitation Brome-Missisquoi, tel que recommandé au rapport d’approbation de la Société d’habitation du Québec (SHQ), daté du 9 décembre 2019.

De fixer la participation de la Ville de Cowansville à 10 % du budget supplémentaire de 6 861 \$, ainsi que la quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d’amélioration et de modernisation (RAM).

Adoptée à l’unanimité

**033-01-2020**      **Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 1884 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 400 000 \$**

Madame la conseillère Lucille Robert donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1884 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 400 000 \$*; Ce projet de règlement a pour objet d’autoriser des dépenses en immobilisations ainsi que le financement par règlement d’emprunt d’une dépense de 3 400 000 \$.

Madame la conseillère Lucille Robert dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1884 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 400 000 \$.*

034-01-2020

**Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement numéro 1841-19-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 décembre 2019 par la résolution 566-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adopter le premier projet de *Règlement numéro 1841-19-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente de cannabis.*

Adoptée à l'unanimité

035-01-2020

**Avis de motion - Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que l'usage de réparation de véhicules récréatifs soit autorisé partiellement dans la zone RUR-2**

Monsieur le conseiller Daniel Marcotte donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que l'usage de réparation de véhicules récréatifs soit autorisé partiellement dans la zone RUR-2. Ce projet de règlement a pour but d'autoriser de façon limitative l'usage de réparation de véhicules récréatifs dans la zone RUR-2, sous les conditions édictées dans le projet de règlement. La zone est située dans le secteur nord de la Ville, près de la route 139 et du chemin Brosseau.

036-01-2020

**Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que l'usage de réparation de véhicules récréatifs soit autorisé partiellement dans la zone RUR-2**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la présente séance ordinaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que l'usage de réparation de véhicules récréatifs soit autorisé partiellement dans la zone RUR-2.

Adoptée à l'unanimité

**037-01-2020**      **Adoption – Règlement numéro 1841-18-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre que la hauteur maximale de bâtiment en étages soit de quatre (4) dans la zone RC-20**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 2019 par la résolution numéro 475-11-2019 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 476-11-2019;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement s'est tenue le 5 décembre 2019 à 19 h, conformément à la Loi;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 janvier 2020 par la résolution numéro 007-01-2020;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai imparti;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1841-18-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre que la hauteur maximale de bâtiment en étages soit de quatre (4) dans la zone RC-20.*

**038-01-2020**      **Approbation des comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant les réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 5 et 18 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver les comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme des 5 et 18 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

**039-01-2020**      **Assignation d'un substitut comme membre du comité de démolition d'immeubles**

Considérant l'application du règlement numéro 1846 relatif à la démolition d'immeubles;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le remplacement temporaire des membres lors d'absence ou d'incapacité à siéger par ces derniers lors d'affaires saisies par le comité de démolition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Daniel Marcotte à titre de substitut comme membre du comité de démolition lors de démission ou de vacances d'un des membres siégeant au comité de démolition en vertu du règlement numéro 1846 relatif à la démolition d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité

**040-01-2020**

**Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires révisée**

Considérant que la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires a été adoptée en février 2016;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a procédé à une révision de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires ainsi que ses formulaires de reconnaissance et de soutien financier, et ce, en collaboration avec le comité d'analyse et le Service des communications ;

Considérant que le comité d'analyse continuera à analyser les demandes et déposer les recommandations auprès du conseil municipal pour approbation finale;

Considérant qu'il y a lieu d'informer l'ensemble des organismes et partenaires de l'application de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires révisée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires révisée et ses formulaires, annexés au soutien de la présente résolution.

D'autoriser la transmission d'une correspondance auprès de nos partenaires afin de les informer de la nouvelle procédure.

Adoptée à l'unanimité

**041-01-2020**

**Soutien logistique pour les événements - Vélo Québec, Défi des cantons et la Petite aventure Desjardins**

Considérant la demande formulée par Alain Gascon, Coordonnateur événements-voyages de la Fédération Vélo Québec, en date du mois de novembre 2019 concernant les événements qui se tiendront sur les terrains de l'école secondaire Massey-Vanier à Cowansville;

Considérant que l'événement la Petite Aventure Desjardins du 3 au 5 juillet 2020 se veut à caractère familial, dont le circuit débute et se termine à l'école secondaire Massey-Vanier;

Considérant que l'événement le Défi des Cantons du 12 septembre se veut de type défi personnel dont les circuits offerts débutent et se terminent à l'école secondaire Massey-Vanier;

Considérant que ces 2 événements d'envergure prévoient attirer plus de 1500 participants chacun;

Considérant que les deux (2) événements souhaitent obtenir de la ville de Cowansville un soutien logistique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser et de supporter la tenue de la Petite Aventure Desjardins du 3 au 5 juillet 2020 ainsi que la tenue du Défi des Cantons le 12 septembre 2020 sur le territoire de Cowansville, dont le « village » sera aménagé sur le terrain de l'école Secondaire Massey-Vanier.

D'offrir un soutien logistique aux deux événements-voyages de la Fédération Vélo Québec, tel que mentionné :

La petite Aventure Desjardins:

- Accès au stationnement du Pavillon des sports du 3 au 5 juillet 2020
- Accès aux installations sanitaires du Centre aquatique le 3 juillet en matinée et le 5 juillet en fin de journée
- Prêt de barricades

Défi des Cantons :

- Accès à une section (partie plus près de la 104) du stationnement du Pavillon des sports le 12 septembre 2020
- Accès aux installations sanitaires du Centre aquatique
- Prêt de barricades

D'assurer la circulation et la sécurité par l'entremise des bénévoles de l'organisation, assistés par la Sûreté du Québec.

D'acheminer copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**042-01-2020 Autorisation de signature et contribution financière - Organisme Musée Bruck**

Considérant que la Ville de Cowansville a pour mandat de développer une offre de service diversifiée et de qualité pour ses citoyens;

Considérant que la Ville de Cowansville favorise les initiatives qui permettent de renforcer et de dynamiser le pôle culturel régional;

Considérant que la Ville de Cowansville désire consolider, harmoniser et développer l'offre culturelle locale ;

Considérant que la Ville de Cowansville a évalué les activités mises en œuvre par le comité du Musée Bruck et s'en trouve satisfaite;

Considérant que la Ville de Cowansville veut soutenir les artistes locaux de la relève et le rayonnement des artistes d'ici et des environs;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder une contribution financière annuelle d'une somme de 103 500 \$ à l'organisme Musée Bruck pour l'année 2020, répartie pour différents projets à être réalisés au courant de l'année soit :

- Contribution d'une somme de 62 000 \$ pour développer l'offre d'exposition et de projets en arts visuels pour la Ville de Cowansville;

- Contribution d'une somme de 12 000 \$ pour la réalisation du projet Filon textile de l'entente de développement culturel 2020 intervenu avec le ministère de la Culture et de Communications;
- Contribution d'une somme de 6 500 \$ afin de soutenir la gestion des ressources humaines au bureau d'accueil touristique au Musée Bruck;
- À titre de fiduciaire de la Ruche d'art de Cowansville, une contribution d'une somme de 23 000 \$ afin de soutenir les projets de la Ruche d'art de Cowansville.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Musée Bruck.

De verser, le paiement de la contribution financière en deux (2) versements, tel que prévu au protocole d'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

043-01-2020

**Autorisation de signature et contribution financière - Sur la scène Davignon**

Considérant que la Ville de Cowansville a pour mandat de développer une offre de service diversifiée et de qualité pour ses citoyens;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture doit développer des programmes afin de satisfaire les attentes diverses;

Considérant que la Ville de Cowansville n'a pas les ressources et le personnel afin de présenter les 12 spectacles exigés par le Conseil des arts et des lettres du Québec pour avoir son financement;

Considérant que la Ville de Cowansville veut soutenir les artistes locaux de la relève et le rayonnement des artistes d'ici et des environs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accorder une contribution financière annuelle d'une somme de 57 000 \$ à l'organisme Sur la scène Davignon pour développer l'offre de spectacle en arts de la scène à la ville de Cowansville;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Sur la Scène Davignon;

De verser le paiement de la contribution financière en deux (2) versements, tel que le prévu au protocole d'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

044-01-2020

**Contribution financière – Fonds en médiation culturelle de la Ville de Cowansville**

Considérant que la Ville de Cowansville a conclu une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications dont 50 % du montant octroyé est financé par celle-ci;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a reçu plusieurs projets lors de l'appel de projets en médiation culturelle;

Considérant que les projets sélectionnés répondent aux objectifs du cadre de référence en médiation culturelle de la ville de Cowansville ainsi qu'aux exigences de l'appel de projets;

Considérant qu'un comité de professionnels et de pairs a procédé à l'analyse des projets déposés;

Considérant que la Ville de Cowansville veut faire de la culture le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable ainsi que soutenir les artistes locaux de la relève en créant des liens entre les divers acteurs de la communauté;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'accorder une contribution financière d'une somme de 42 353 \$ répartie entre 8 organismes suite à l'appel de projets tenu à l'automne 2019 via le fonds en médiation culturelle de la Ville de Cowansville, soit :

|  |          |
|--|----------|
| 1. Raconte-moi ton histoire (Kassandra Reynolds)                               | 3 758 \$ |
| 2. Murmures (Roxane Lussier)   | 5 470 \$ |
| 3. Femmes du monde, rassemblons nos couleurs<br>(Centre de femmes des Cantons) | 7 423 \$ |
| 4. Un autre regard (CJE des Cantons de l'Est)                                  | 3 500 \$ |
| 5. Le bonheur, c'est quoi? (Lyse-Ann Roy)                                      | 4 520 \$ |
| 6. Éveille ton artiste (L'Éveil de Brome-Missisquoi)                           | 5 342 \$ |
| 7. Entre-temps (Le Mouvement d'art positif)                                    | 5 600 \$ |
| 8. Le banc (Christiane Picard)   | 6 740 \$ |

De verser un versement de 75 % du montant total de la contribution financière à chacun des organismes lors de l'adoption de la résolution et de verser le solde de 25 % à la suite de l'acceptation de la reddition de compte produite par l'organisme par la directrice du Service des loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité

**045-01-2020**

**Contribution financière - Recueil de textes narratifs de l'école Massey-Vanier**

Considérant que la Ville de Cowansville a pour mandat de développer une offre de service diversifiée et de qualité pour ses citoyens;

Considérant que la Ville de Cowansville appuie l'implication des jeunes aux activités culturelles ainsi que les initiatives de l'école secondaire Massier-Vanier à développer ce type d'activité;

Considérant que le succès établi de la production du recueil de textes narratifs de l'école Massey-Vanier depuis plus de 35 ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder une contribution financière d'une somme de 350 \$ à l'école Massey-Vanier pour soutenir la production du recueil de textes narratifs réalisé par les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire.

Adoptée à l'unanimité

**046-01-2020**

**Événements 2020 – Dérogation pour le Club des 3 et 4 roues de l'Estrie**

Considérant le partenariat du Club de 3 et 4 roues de l'Estrie pour assurer la sécurité des participants et la gestion des stationnements dans le cadre des événements 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une permission spéciale au Club des 3 et 4 roues de l'Estrie pour une dérogation à la réglementation municipale afin de permettre de sécuriser les lieux dans le cadre des événements suivants:

- Tour Davignon qui se tiendra le samedi 23 mai 2020, entre 8 h 30 et 12 h, au Centre de la nature;
- Plage en fête qui se tiendra le samedi 13 juin 2020, entre 9 h et 14 h au Centre de la nature;
- Fête nationale qui se tiendra le mercredi 24 juin 2020, entre 10 h et minuit au Centre de la nature;

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**047-01-2020**

**Embauche- Poste col blanc - Adjointe administrative – Service de la direction générale**

Considérant les besoins à combler notamment au niveau des archives et des divers dossiers en santé et sécurité au travail;

Considérant que le poste d'adjointe administrative relevant du directeur général a été affiché à l'interne du 20 décembre 2019 au 10 janvier 2020;

Considérant qu'aucun employé permanent n'a postulé pour ce poste;

Considérant que madame Christine Tremblay, à l'emploi de la Ville depuis le 15 février 2016 sans statut permanent, a manifesté de l'intérêt pour le poste;

Considérant que madame Christine Tremblay remplit les exigences du poste;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De procéder à l'embauche de madame Christine Tremblay à titre d'adjointe administrative à la direction générale à compter du 20 janvier 2020, poste syndiqué col blanc, de trente-deux heures et demie (32.50) par semaine, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

D'accorder à madame Christine Tremblay le salaire rattaché à l'échelon 3 de la classe 7 sans avancement d'échelon à sa date anniversaire du 16 février 2020, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six (6) mois, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

Adoptée à l'unanimité

048-01-2020

**Réforme de la fiscalité agricole - Projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles**

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'exprimer le désaccord du conseil municipal de la Ville de Cowansville avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;

De demander au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

De transmettre copie de cette résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional de la Montérégie M. Christian Dubé et à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Mme Isabelle Charest, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

De transmettre une copie de ladite résolution aux 21 municipalités de la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

**Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi.  
Aucun citoyen ne questionne les membres du conseil.**

049-01-2020

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De lever la présente séance à 19 h 57.

Adoptée à l'unanimité

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.